

2018-3459
2020-03-03

Étiquette du contenant



GRUPE	3	INSECTICIDE
-------	----------	-------------

INSECTICIDE Decis® 100 CE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Deltaméthrine.....100 grammes par litre

N° D'HOMOLOGATION 33700LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

CORROSIF POUR LES YEUX, IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONTENU NET : 0.25 L - Vrac

Informations sur le produit : 1 888 283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer Cropscience Inc.

200 - 160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant :
1 800 334-7577 (24 heures sur 24)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'Insecticide Decis® 100 CE n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- Période d'application : Lorsque de nombreux ravageurs sont présents, des résultats optimaux seront obtenus si le traitement est fait quand les populations d'insectes commencent à se développer et avant qu'une population dommageable ne soit établie. S'assurer que les insectes sont touchés par la pulvérisation, surtout s'ils se cachent sous les feuilles ou que le feuillage est très dense.
- Dose d'application : L'utilisation de doses inférieures à celles recommandées entraînera probablement des rendements inférieurs. Les doses les plus élevées devraient être utilisées lors de fortes infestations.
- Conditions météorologiques : L'Insecticide Decis 100 EC ne devrait pas être appliqué lorsque des inversions de température sont présentes ou durant des périodes de chaleur excessive (par exemple, lorsque la température de jour est supérieure à 25 °C), car cela entraînera une diminution de la suppression. Pour de meilleurs résultats, appliquer l'Insecticide Decis 100 EC pendant les moments plus frais de la journée (par exemple, à l'aube ou au crépuscule).
- Couverture : Pour une suppression optimale des insectes, un volume suffisant d'eau doit être utilisé afin d'assurer une couverture complète et uniforme de toutes les surfaces de la plante. Un plus grand volume d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes. Ne pas utiliser de buses de type Raindrop. Lorsque l'Insecticide Decis 100 EC est appliqué par voie aérienne, un épandage uniforme est essentiel. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume suffisant d'eau pour assurer une couverture complète.

Visitez le www.cropscience.bayer.ca ou appelez-nous au 1 888 283-6847 pour obtenir des renseignements sur les nouvelles homologations supplémentaires de l'Insecticide Decis 100 EC.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Corrosif pour les yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité étanches. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements, et éviter d'inhaler/respirer le brouillard de pulvérisation, les poussières, etc. Se laver à fond au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS:

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, et l'application. Les gants et la protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et

superficiers récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Note : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LES YEUX	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1 800 334-7577. Traiter selon les symptômes. Une exposition cutanée peut entraîner des sensations temporaires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Les lésions potentielles aux muqueuses peuvent contre-indiquer le recours au lavage d'estomac.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques, ainsi qu'un principe actif qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train

de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles utilisés dans les cultures en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles butinent activement dans le site à traiter.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

L'Insecticide Decis 100 EC peut se solidifier s'il est entreposé à des températures inférieures à -20 °C, mais redevient utilisable lorsque la température dépasse 0 °C. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Les insecticides et les fongicides devraient être séparés des herbicides afin d'éviter les risques de contamination croisée.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2018-3459
2020-03-03

Livret



GROUPÉ 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE Decis® 100 CE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Deltaméthrine.....100 grammes par litre

N° D'HOMOLOGATION 33700 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

CORROSIF POUR LES YEUX, IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONTENU NET : 0.25 L - Vrac

Informations sur le produit : 1 888 283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer Cropscience Inc.

200 - 160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant :
1 800 334-7577 (24 heures sur 24)

TABLE DES MATIÈRES**Numéro de section****RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX**

Avis 1

Le produit 2

**SÉCURITÉ ET
MANUTENTION**Précautions, vêtements et équipement
protecteurs 3Premiers soins et renseignements
toxicologiques 4Précautions et renseignements
environnementales 5

Entreposage 6

Élimination 7

MODE D'EMPLOICultures, insectes, doses et méthodes
d'application 8

Mode d'emploi et restrictions 9

Instructions de mélange 10

Délais d'attente avant la récolte 11

Recommandations en matière de gestion de
la résistance 12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Section 2 : Le produit

L'Insecticide Decis® 100 CE n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- Période d'application : Lorsque de nombreux ravageurs sont présents, des résultats optimaux seront obtenus si le traitement est fait quand les populations d'insectes commencent à se développer et avant qu'une population dommageable ne soit établie. S'assurer que les insectes sont touchés par la pulvérisation, surtout s'ils se cachent sous les feuilles ou que le feuillage est très dense.
- Dose d'application : L'utilisation de doses inférieures à celles recommandées entraînera probablement des rendements inférieurs. Les doses les plus élevées devraient être utilisées lors de fortes infestations.
- Conditions météorologiques : L'Insecticide Decis 100 EC ne devrait pas être appliqué lorsque des inversions de température sont présentes ou durant des périodes de chaleur excessive (par exemple, lorsque la température de jour est supérieure à 25 °C), car cela entraînera une diminution de la suppression. Pour de meilleurs résultats, appliquer l'Insecticide Decis 100 EC pendant les moments plus frais de la journée (par exemple, à l'aube ou au crépuscule).
- Couverture : Pour une suppression optimale des insectes, un volume suffisant d'eau doit être utilisé afin d'assurer une couverture complète et uniforme de toutes les surfaces de la plante. Un plus grand volume d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes. Ne pas utiliser de buses de type Raindrop. Lorsque l'Insecticide Decis 100 EC est appliqué par voie aérienne, un épandage uniforme est essentiel. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume suffisant d'eau pour assurer une couverture complète.

Visitez le www.cropscience.bayer.ca ou appelez-nous au 1 888 283-6847 pour obtenir des renseignements sur les nouvelles homologations supplémentaires de l'Insecticide Decis 100 EC.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Corrosif pour les yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité étanches. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements, et éviter d'inhaler/respirer le brouillard de pulvérisation les

poussières, etc. Se laver à fond au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, et l'application. Les gants et la protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Note : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 4 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
CONTACT AVEC LES YEUX	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1 800 334-7577. Traiter selon les symptômes. Une exposition cutanée peut entraîner des sensations temporaires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Les lésions potentielles aux muqueuses peuvent contre-indiquer le recours au lavage d'estomac.

Section 5 : Précautions et renseignements environnementales
--

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques, ainsi qu'un principe actif qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles utilisés dans les cultures en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles butinent activement dans le site à traiter.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Section 6 : Entreposage

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

L'Insecticide Decis 100 EC peut se solidifier s'il est entreposé à des températures inférieures à -20 °C, mais redevient utilisable lorsque la température dépasse 0 °C. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Les insecticides et les fongicides devraient être séparés des herbicides afin d'éviter les risques de contamination croisée.

Section 7 : Élimination

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8 : Cultures, insectes, doses et méthodes d'application

LUZERNE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES SEULEMENT

INSECTES	DOSE (mL/ha)	RECOMMANDATIONS
Charançon postiche de la luzerne, punaises Sauterelle	100-125 50-75	Appliquer en présence d'insectes ou si les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage. Utiliser la dose la plus élevée si le charançon postiche de la luzerne est présent. Appliquer lorsque les signes de dommages causés par les insectes sont évidents et que les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles à maturité et aux stades nymphaux avancés dans la population est élevée et/ou que la pénétration de la pulvérisation est inhibée par le couvert végétal dense. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Méthode d'application : Épandage terrestre dans 100 à 300 L d'eau par hectare.		
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 20 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE.		

POMMES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Puceron vert du pommier	100 mL/ha (34 mL /1000 L d'eau)	TERRESTRE Appliquer selon les recommandations provinciales, habituellement 17 à 21 jours après la chute des pétales (stade du calice).
Punaise brune du pommier, punaise de la molène	100 mL/ha (34 mL /1000 L d'eau)	Appliquer en présence des insectes. Suivre les recommandations provinciales.
Cécidomyie du pommier	100-125 mL/ha (34-43 mL/1000 L d'eau)	Appliquer dès les premiers signes de dommages.
Carpocapse de la pomme	100-125 mL/ha (34-43 mL/1000 L d'eau)	Appliquer 7 à 10 jours après la chute des pétales (stade du calice). Répéter les traitements à intervalles de 10 jours jusqu'à un maximum de 3 applications.
Mineuse (adultes seulement)	125 mL/ha (43 mL /1000 L d'eau)	Appliquer dès l'apparition des adultes. On recommande une application uniforme sur le tronc et les branches charpentières. L'insecticide Decis 100 CE n'est pas efficace pour supprimer les œufs de larves mineuses et doit être utilisé pour prévenir la ré-infestation des générations d'adultes.
Arpenteuse tardive	75 mL/ha (25 mL /1000 L d'eau)	Appliquer dès les premiers signes de dommages.

Tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques, tordeuse pâle du pommier, pique-bouton du pommier	100 mL/ha (34 mL /1000 L d'eau)	Appliquer dès les premiers signes de dommages.
Cicadelle blanche du pommier	100 mL/ha (34 mL /1000 L d'eau)	Pulvériser en présence d'un grand nombre d'adultes.
Tordeuse orientale du pêcher*	100-125 mL/ha dans 3 000 L d'eau	Entreprendre les applications une fois atteint le seuil de traitement (éclosion de la plupart des œufs) tel qu'indiqué par le contrôle des pièges sexuels de concert avec les degrés-jours. Demander des conseils au spécialiste de votre région. Un épandage approprié est essentiel pour obtenir une suppression optimale. L'apparition d'une 3 ^e ou d'une 4 ^e génération de tordeuses orientales du pêcher est moins synchronisée que dans le cas d'une 1 ^{re} ou 2 ^e génération. Utiliser ce produit en alternance avec d'autres insecticides pour traiter les différentes générations de tordeuses afin de retarder toute manifestation de résistance à l'insecticide parmi les populations d'insectes.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.
NE PAS appliquer lorsque les pommiers sont en fleurs.
Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.
*NE PAS appliquer plus de 1 fois tous les 12 jours.
*Les applications prévues pour supprimer d'autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte.
*Utiliser en Ontario seulement.

ASPERGE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Criocère de l'asperge	100 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	TERRESTRE L'application doit se faire au printemps avant la ponte des œufs. L'application doit avoir lieu après la coupe des turions. Répéter le traitement au besoin. NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.
NE PAS appliquer sur les asperges avant la coupe des turions.

BLEUETS

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
----------	------	--

Lieuse	75 mL/ha	TERRESTRE Appliquer au stade du bourgeonnement (tout juste avant le débourrement).
Arpenteuse de Bruce	62.5 mL/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Éviter de pulvériser pendant la floraison.
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Appliquer sur les bleuets nains dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Appliquer sur les bleuets en corymbes dans 1 200 à 1 500 litres d'eau par hectare. Intervalle minimal entre les applications : 5 jours</p>		

BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères	75-100 mL/ha dans 350 à 550 L d'eau par ha.	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents.
Altise (chou seulement)	75-100 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.	Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. En cas d'infestation grave, l'application doit se faire également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour (chou de Bruxelles), 3 jours (brocoli, chou, chou-fleur) Intervalle minimal entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE.</p>		

MAÏS (DE GRANDE CULTURE ET DE SEMENCE)

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Pyrale du maïs	125-150 mL/ha dans 240 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'après l'apparition des premiers trous sur les feuilles. Diriger la pulvérisation vers le verticille de la plante. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la zone de l'épi.
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.</p> <p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.</p> <p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.</p>		

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris occidental des haricots	125-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.	TERRESTRE Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.		

MAÏS (SUCRÉ)

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris occidental des haricots	125-150 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.	TERRESTRE Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.
Pyrale du maïs	125-150 mL/ha dans au moins 11-22 L d'eau par ha.	AÉRIENNE Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 9.
	125-150 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.	TERRESTRE Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi. Lorsque la surveillance des populations d'insectes indique que d'autres applications sont nécessaires, il est recommandé d'utiliser l'insecticide Decis 100 CE en rotation avec d'autres insecticides.
Ver de l'épi du maïs	125-150 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.	Appliquer lorsque les insectes sont présents dans les soies. Suivre les recommandations provinciales en matière de calendrier d'application.
Pyrale du maïs, Ver de l'épi du maïs	125-150 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.	AÉRIENNE Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 9.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 5 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE. ; une seule de ces applications peut être par voie aérienne.		

SOUS GROUPE DE CULTURES 6C GRAINES SÈCHES DE LÉGUMINEUSES (sauf le soja):

Lupin (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto)

et le haricot tépary); Dolique (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais); Pois chiche; Guar; Dolique d'Égypte; Lentille; Pois (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	50-75 mL/ha	Appliquer en présence de jeunes sauterelles, ou de signes de dommage évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes.
Charançon rayé du pois	75 mL/ha	Effectuer le premier traitement après la levée, mais avant le stade 5 à 6 nœuds. Appliquer lorsque les adultes sont présents sur les plants, avant le début de la ponte.
Fausse-teigne des crucifères	100 mL/ha	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage.
Punaise	100 mL/ha	Appliquer lorsque la population d'insectes atteint le seuil économique.
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Maximum de 3 applications par année. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours pour les applications terrestres.</p>		
<p>Méthode d'application : Terrestre ou aérienne. Épandage terrestre: 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien: Utiliser un volume minimal de pulvérisation de 22 L/ha. Lire les directives spéciales concernant l'application par voie aérienne à la Section 9. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours.</p>		

SOUS GROUPE DE CULTURES 20A COLZAS :

Bourrache, Crambé, Saliquier, Vipérine, Graine de Lin, Caméline, Vélar d'Orient, Lesquerelle, Lunaire, Limnanthe, Asclépiade, Graine de moutarde, Radis oléagineux, Graine de pavot, Colza, Sésame, Julienne des dames, Variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Tisseuse de la betterave	50-75 mL/ha	Appliquer par voie terrestre uniquement lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.
Légionnaire Bertha	50-75 mL/ha	Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.

Charançon de la graine du chou	100 mL/ha	Pour la suppression des charançons adultes seulement. Appliquer lorsque les adultes sont aperçus sur les boutons de fleurs ou les gousses en formation. Doit être appliqué avant la ponte des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.
Ver-gris du trèfle	50-75 mL/ha	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Ver-gris	100 mL/ha	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Fausse-teigne des crucifères	50-75 mL/ha	Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque les insectes se nourrissent activement ou lorsque les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage.
Altise	50-75 mL/ha	Appliquer en présence d'insectes. L'Insecticide Decis 100 CE ne supprime que les insectes présents. Faire l'application lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Sauterelle	50-75 mL/ha	Appliquer lorsque les signes de dommages causés par les insectes sont évidents et que les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles à maturité et aux stades nymphaux avancés dans la population est élevée et que la pénétration de la pulvérisation est inhibée par le couvert végétal dense. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Punaise	75 mL/ha	Appliquer lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.
Cécidomyie du chou-fleur	75-100 mL/ha	Commencer les applications lorsqu'une population considérable de cécidomyies du chou-fleur adultes est observée, tel qu'établi par la surveillance locale. Utiliser la dose plus élevée lors d'une forte infestation. Une couverture complète est importante afin d'atteindre une efficacité optimale.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Si 3 applications sont faites, seule la première ou la deuxième application peut être faite à un taux de 100 mL/ha.

NE PAS appliquer plus de 250 mL/ha par année.

Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours par application terrestre.
Méthode d'application : Terrestre ou aérienne. Épandage terrestre dans 100 L d'eau par hectare. Épandage aérien dans 20 à 45 L d'eau par hectare. Lire les directives spéciales concernant l'application par voie aérienne à la Section 9. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours

CHOU FOURRAGER

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Fausse-arpenteuse du chou, fausse teigne des crucifères, piéride du chou, pyrale pourpre du chou	100 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha.	TERRESTRE Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages. Intervalle minimal entre les applications : 10 jours. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE.

OIGNONS

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Thrips de l'oignon	100 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	TERRESTRE Faire une application foliaire à la mi-saison au seuil approprié pour les thrips.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 5 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE.		

PÊCHES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher	100 mL/ha (68mL/1000 L d'eau)	TERRESTRE L'application doit se faire lorsque les insectes sont visibles.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer lorsque les pêchers sont en fleurs.		

POIRES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Psylle du poirier (nymphes et adultes)	350 mL/ha (118 mL/1000 L d'eau)	TERRESTRE Appliquer dès l'apparition des nymphes et des adultes. Suivre les recommandations sur le calendrier. Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.
Psylle du poirier (adultes hivernants - C.B. seulement)	100 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)	Appliquer dès l'apparition des insectes au printemps.

Tordeuse orientale du pêcher*	100-125mL/ha dans 3000 L d'eau	Entreprendre les applications une fois atteint le seuil de traitement (éclosion de la plupart des œufs) tel qu'indiqué par le contrôle des pièges sexuels de concert avec les degrés-jours. Demander des conseils au spécialiste de votre région. Un épandage approprié est essentiel pour obtenir une suppression optimale. L'apparition d'une 3e ou d'une 4e génération de tordeuses orientales du pêcher est moins synchronisée que dans le cas d'une 1re ou 2e génération. Utiliser ce produit en alternance avec autres insecticides pour traiter les différentes générations de tordeuses afin de retarder toute manifestation de résistance à l'insecticide parmi les populations d'insectes.
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. L'insecticide Decis 100 CE ne supprime pas le psylle du poirier au stade de la carapace dure. *NE PAS appliquer plus de 1 fois tous les 12 jours. *Les applications prévues pour supprimer les autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte. *Utiliser en Ontario seulement</p>		

POIVRONS

INSECTE	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Pyrale du maïs	125-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	TERRESTRE Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore ou dès les premiers signes de dommages. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 7 jours.
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.</p>		

POMMES DE TERRE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	50-75 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	TERRESTRE Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.
Altise de la pomme de terre	50-75 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. L'insecticide Decis 100 CE ne supprime que les insectes présents. En cas de forte infestation d'altises, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.
Puceron de la pomme de terre, puceron du	125 mL/ha dans 300-400	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un

nerprun	L d'eau par ha.	maximum de 2 applications par année. L'insecticide Decis 100 CE ne supprime PAS le puceron vert du pêcher.
Altise du tubercule	75-100 mL/ha dans 600 L d'eau par ha.	Appliquer pour supprimer la première génération d'altises adultes. Répéter le traitement au besoin.
Pyrale du maïs	75-125 mL/ha dans 300-500 L d'eau par ha.	Vérifier la présence de masses d'œufs afin d'établir le moment de la ponte et de l'éclosion. Faire coïncider l'application de l'insecticide Decis 100 CE avec le gros de l'éclosion des œufs. Un deuxième traitement peut être nécessaire 5 à 7 jours plus tard durant les périodes de ponte prolongée. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle, altise de la pomme de terre	50-75 mL/ha dans 20 à 22 L d'eau par ha.	AÉRIENNE Appliquer jusqu'à 2 fois par année au besoin. Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 9.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour

Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours

NE PAS appliquer sur des cultures voisines non homologuées.

NE PAS appliquer plus de 250 mL/ha par année par application terrestre, ou plus de 150 mL/ha par année par application aérienne.

RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'Insecticide Decis 100 CE en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.

PARCOURS, PÂTURAGES *

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	50-75 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par ha.	TERRESTRE Appliquer lorsque les insectes sont jeunes ou que des signes de dommages sont évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. NE

	75 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par ha.	<p>PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES VOISINES NON HOMOLOGUÉES. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de stades nymphaux avancés et à maturité est élevée et que la densité du couvert empêche la pénétration de la solution pulvérisée.</p> <p>*En cas de forte infestation, une application doit aussi être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures et sur le bord des routes.</p> <p>AÉRIENNE (parcours, pâturages) Suivre le mode d'emploi et les directives spéciales concernant l'épandage aérien de la section 9.</p>
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE DECIS 100 CE PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Par exemple, 3 applications terrestres ou 2 terrestres /1 aérienne ou 2 aériennes/1 terrestre. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours</p>		

TRÈFLE ROUGE ÉTABLI (pour la production de semence seulement)

<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.</p> <p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.</p>		
INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Répression du charançon à rostre noir	125 mL/ha dans 100 à 300 L d'eau par hectare	<p>TERRESTRE</p> <p>Appliquer en présence des insectes. Faire deux applications à intervalle de 14 jours, au début du stade végétatif et lorsque le trèfle est en boutons. Utiliser suffisamment d'eau pour couvrir à fond. Une plus grande quantité d'eau peut être requise si le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Un mouillage complet de la plante est essentiel pour obtenir de bons résultats.</p>
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS utiliser la culture traitée comme fourrage ou nourriture animale. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne.</p>		

AMÉLANCHES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Tenthrede, punaise terne, charançon de la pomme, mineuse des	1 mL dans 4,5 L d'eau pour 100 m ² de rang frontal de	<p>TERRESTRE</p> <p>Appliquer trois fois par année, une fois avant la floraison, une fois au début de la floraison et une fois après le stade du calice, en observant un délai d'attente avant la récolte de 21 jours. Les</p>

feuilles, pique-bouton de l'amélanchier, <i>Pseudanthonomus crataegi</i>	verger (appliquer la solution des deux côtés de chaque rang)	espèces d'insectes supprimées apparaissent à différentes périodes de la saison de croissance : pique-bouton de l'amélanchier et punaise terne, du débourrement (stade de l'éclatement) au stade du bouton vert; tenthrède, à 25 % de la floraison; charançon de la pomme et <i>Pseudanthonomus crataegi</i> , 5 à 10 jours après le stade du calice. On encourage les producteurs à appliquer l'Insecticide Decis 100 CE lorsque les insectes nuisibles sont suffisamment nombreux pour causer des dommages économiques.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 21 jours		

PLANTATIONS BRISE-VENT

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Puceron du caragan, tordeuse des bourgeons de l'épinette, pyrale des cônes de l'épinette, tordeuse verte de l'épinette, puceron tacheté du peuplier, livrée des forêts, livrée des Prairies	45 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.
Livrée des forêts	50-75 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare	AÉRIENNE Appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée si le nombre de larves présentes est élevé ou si un feuillage dense peut empêcher la pénétration de la solution pulvérisée.
Méloés, galéruque grise du saule	15 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.
Némate du saule	9 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. La suppression requiert un épandage intégral.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE.		

PLANTATIONS BRISE-VENT DE CERISIERS DE VIRGINIE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Livrée des Prairies	46 mL de produit /1000 L d'eau	Appliquer avant la floraison lorsque les tentes sont visibles, en général entre la mi-mai et la fin mai.
Tordeuse du cerisier	46 mL de produit /1000 L d'eau	Appliquer après la floraison lorsque les tentes sont visibles, en général entre le début juin et la mi-juin.
Tordeuse du	46 mL de produit	Appliquer après la floraison lorsque les dommages sont

pommier	/1000 L d'eau	notés pour la première fois, en général entre le début juin et la mi-juin.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE. Appliquer comme pulvérisation foliaire, application terrestre seulement. Appliquer de façon à mouiller les feuilles mais pas au point d'égouttement.		

FRAISES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Punaise terne	100 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)	TERRESTRE Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. L'insecticide Decis 100 CE ne supprime PAS l'anthonome de la fleur du fraisier.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE. Intervalle minimal entre les applications : 5 jours.		

TOURNESOL

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Chrysomèle du tournesol	50 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare	TERRESTRE ADULTES : Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Les cultures doivent être traitées du stade du cotylédon au stade 2 feuilles.
	50 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare.	AÉRIENNE ADULTES ET LARVES : Appliquer une fois par année en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Vérifier soigneusement si des larves se trouvent dans les têtes. Il est préférable de faire l'épandage au crépuscule lorsque les insectes se nourrissent activement. Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 9.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 70 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE AU CHAMP.		

TABAC

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver gris	2 mL dans 15 L d'eau par 100 m ² de lit de semence	SERRE Appliquer dès les premiers signes de dommages. Les plants doivent être pulvérisés le soir. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE EN SERRE.
	50 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL - SEIGLE OU BLÉ COMME CULTURE DE COUVERTURE Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent, habituellement le soir. Appliquer au moins 5 jours avant le labour.
	100-200 mL/ha dans 200-500 L d'eau par	TRAITEMENT DU SOL EN PRÉ-SEMIS Appliquer au moins 5 jours avant le repiquage. Ne pas déranger le

ha.	sol avant le repiquage. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le sol est sec.
100 mL/ha dans 200-500 L d'eau comme épandage généralisé	TRAITEMENT EN POST-SEMIS Appliquer lorsque les insectes sont présents ou dès les premiers signes de dommages.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 45 jours
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE DANS LE CHAMP.
 En cas d'infestation grave d'insectes, une application doit également se faire le long des clôtures et sur une bande de 15 mètres dans les cultures de couverture adjacentes.

TOMATES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre	50-75 mL/ha dans 200 à 500 L d'eau par ha.	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Intervalle minimal entre les applications : 5 jours;
RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'Insecticide Decis 100 CE en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.

BLÉ, ORGE, AVOINE, BETTERAVE À SUCRE

INSECTE	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris	100 mL/ha dans 100 L d'eau par ha.	TERRESTRE OU AÉRIENNE Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien à la Section 9.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 40 jours (blé, orge), 31 jours (avoine), 100 jours (betterave à sucre)
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.
 On peut effectuer un maximum de 2 épandages aériens de l'Insecticide Decis 100 CE par année.
 Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours

BLÉ, ORGE, AVOINE

INSECTE	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	50-75 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par ha	TERRESTRE Suivre les prévisions provinciales. Appliquer en présence de jeunes sauterelles ou de signes de dommages évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des

	75 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par ha	<p>ailes. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bordure de 15 mètres autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES NON HOMOLOGUÉES. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert de la culture empêche la pénétration de la solution pulvérisée.</p> <p>AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales de la section 9. Ne pas faire d'application aérienne du mélange en cuve de l'Insecticide Decis 100 CE avec l'herbicide Buctril M et l'herbicide Puma Advance.</p>
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 40 jours (blé, orge), 31 jours (avoine) NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. On peut effectuer un maximum de 2 épandages aériens de L'Insecticide Decis 100 CE par année. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours</p>		

CULTURES COMMERCIALES DE FLEURS EN SERRES

(Chrysanthèmes, Cinéraires, Lis de Pâques, Géraniums)

INSECTE	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Thrips des petits fruits	17,5-25 mL par 100 L d'eau	<p>Application foliaire : appliquer comme pulvérisation à volume élevé en utilisant un pulvérisateur à air comprimé. Pulvériser jusqu'au ruissellement pour obtenir un épandage uniforme. Trois applications à intervalles de 5 à 7 jours peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression. Consulter les conseillers locaux en serriculture pour connaître les périodes d'application, savoir comment identifier les thrips et obtenir des données sur la rotation des produits agrochimiques afin de réduire les risques de résistance.</p> <p>PRÉCAUTION : Toutes les espèces et variétés n'ont pas été testées. Pour le traitement de grandes quantités de plantes d'une même variété, traiter d'abord quelques plantes et observer les symptômes avant d'appliquer à grande échelle.</p>
<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer l'insecticide Decis 100 CE avec des nébulisateurs thermiques. DÉLAI D'ATTENTE : Prévoir 12 heures entre l'application et le retour dans la zone traitée. Les travailleurs qui manipulent du feuillage traité doivent porter des gants résistant aux produits chimiques.</p>		
Section 9 : Mode d'emploi et restrictions		

Lorsqu'une échelle de doses est indiquée dans le « Mode d'emploi », la dose la plus élevée doit être utilisée :

1. lorsque le couvert de la culture est dense et empêche la pénétration de la solution de pulvérisation;
2. lorsque plusieurs stades de croissance des insectes sont visibles (par exemple stades nymphaux 1 à 5 de la sauterelle OU larves et adultes du doryphore de la pomme de terre);
3. lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

À moins d'indications contraires, appliquer l'Insecticide Decis 100 CE dès l'apparition des insectes et répéter au besoin pour maintenir la suppression. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage intégral. Une plus grande quantité d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats. Il est recommandé de suivre les calendriers de traitements provinciaux.

Consulter la section ÉPANDAGE AÉRIEN de cette étiquette pour connaître les précautions appropriées lors de l'application par voie aérienne.

Utiliser les doses indiquées ci-dessus pour l'application terrestre et aérienne. L'Insecticide Decis 100 CE peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne. Consulter la section ÉPANDAGE AÉRIEN de cette étiquette pour ajuster les volumes d'eau.

Le produit n'est pas destiné aux particuliers ou aux autres utilisateurs non certifiés.

Le produit ne peut être appliqué au moyen d'un nébulisateur portatif et/ou d'un brumisateur (portatif et automatisé) en serre.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour protéger les pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles à la section Précautions environnementales.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

L'Insecticide Decis 100 CE peut être appliqué par voie aérienne sur le blé, l'orge, l'avoine, sous-groupe de cultures 6C, sous-groupe de cultures 20A, le tournesol, les betteraves à sucre, les plantations brise-vent (livrée des forêts seulement), les pommes de terre, les parcours et les pâturages.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h dans le site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les buses d'injection d'air doivent être utilisées pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). **NE PAS** appliquer dans des conditions météorologiques où le taux d'humidité relative est inférieur à 50 % et la température est supérieure de 20°C. La longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doit être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, ainsi que le traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :
-----------------------	---------	--

		Habitats d'eau douce		Habitats estuariens ou marins		Habitats terrestres	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Luzerne, trèfle rouge établi (pour production de semence), pommes de terre		1	1	35	15	1
	Asperge, sous-groupes de cultures 6C, sous-groupes de cultures 20A, fraise, blé, orge, avoine, betterave à sucre		1	1	30	15	1
	Bleuet, parcours, pâturages, tomate		1	1	25	10	0
	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou fourrager		2	1	30	15	1
	Maïs (grande culture, semence, sucré), poivron		1	1	45	20	1
	Oignon, tabac (post-semis)		1	1	30	15	0
	Brise-vent		4	2	120	120	1
	Brise-vent de cerisiers de Virginie		1	1	40	20	1
	Tournesol, tabac (culture de couverture)		1	1	15	10	0
Tabac (pré-semis)		1	1	55	25	1	
Applicateur pneumatique	Pomme	Début de croissance	45	35	80	75	2
		Fin de croissance	35	25	70	65	2
	Poire	Début de croissance	45	35	85	75	3
		Fin de croissance	35	25	75	65	2
	Pêche	Début de croissance	30	20	80	70	0
		Fin de croissance	20	10	70	60	0
	Bleuet, amélanche	Début de croissance	40	30	80	70	2
		Fin de croissance	30	20	70	60	1
	Brise-vent	Début de croissance	55	45	105	95	10
		Fin de croissance	45	35	95	85	5
Brise-vent de cerisiers de Virginie	Début de croissance	35	25	85	75	1	
	Fin de croissance	25	15	75	65	1	
Application aérienne	Sous-groupe de cultures 6C	Voilure fixe	80	25	800	800	10
		Voilure tournante	65	20	800	800	10
	Maïs sucré	Voilure fixe	40	15	800	800	1
		Voilure tournante	30	10	800	800	1
	Sous-groupe de cultures 20A	Voilure fixe	65	20	800	800	10
		Voilure tournante	50	15	800	800	10
	Pommes de terre, parcours, pâturages	Voilure fixe	35	10	800	800	1
		Voilure tournante	25	10	800	800	1
	Blé, orge, avoine, betterave à sucre	Voilure fixe	50	15	800	800	10
		Voilure tournante	45	10	800	800	10
Brise-vent	Voilure fixe	15	10	800	800	0	
	Voilure tournante	10	5	800	800	0	
Tournesol	Voilure fixe	10	5	800	800	0	
	Voilure tournante	10	5	800	675	0	

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il N'EST PAS POSSIBLE de modifier les zones tampons associées à ce produit en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Section 10 : Instructions de mélange

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement, selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau à utiliser varieront entre 11 et 1 000 litres par hectare. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est bien propre. Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau propre. Verser le produit tout en agitant. Remplir le reste du pulvérisateur d'eau.

MÉLANGES EN CUVE

L'Insecticide Decis 100 CE peut être mélangé en cuve avec un certain nombre d'herbicides pour la suppression des insectes nuisibles (mentionnés sur cette étiquette) et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles (voir la liste des mauvaises herbes sensibles sur les étiquettes des herbicides). Lire attentivement chaque étiquette pour connaître l'emploi approprié. Les herbicides suivants sont compatibles :

PARDNER® BANVEL® 2,4-D BUCTRIL® M MCPA
 PUMA ADVANCE® PUMA ADVANCE® avec BUCTRIL® M

L'Insecticide Decis 100 CE peut être mélangé en cuve avec Puma Advance pour la suppression des sauterelles et graminées annuelles ou avec Puma Advance et Buctril M pour la suppression des sauterelles et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR SEULEMENT. Le cultivar de blé dur « Plenty » peut supporter un degré élevé de dommages suite à une application de l'Insecticide Decis 100 CE avec Puma Advance et Buctril M.

La solution de pulvérisation doit être constamment agitée tout au long de l'épandage. Ne pas laisser la solution de pulvérisation dans le réservoir plus de quatre heures après le mélange.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Section 11 : Délais d'attente avant la récolte

Culture	Délais d'attente avant la récolte (jours)
Avoine	31
Blé	40
Bleuets	14
Brocoli	3
Groupe De Cultures 20A	7
Groupe De Cultures 6C	7
Chou fourrager	1

Chou	3
Chou-fleur	3
Choux de Bruxelles	1
Floriculture	7
Fraises	14
Luzerne	20
Maïs (de grande culture et de semence)	1
Maïs sucré	5
Moutarde	14
Oignons	5
Orge	40
Pêches	1
Poires	7
Poivrons	3
Pommes de terre	1
Pommes	1
Tabac	45
Tomates	3
Tournesol	70

Section 12 : Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l’Insecticide Decis 100 CE contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’Insecticide Decis 100 CE et à d’autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l’Insecticide Decis 100 CE ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés dans un champ.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l’utilisation des pesticides de même que l’intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d’autres formes de lutte chimique.

- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1 888 283-6847.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :

BAYER CROPSCIENCE INC.
Suite 200
160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta
T2C 3G3
1-(888) 283-6847

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qui adviendraient en conséquence d'une utilisation du produit qui n'est pas conforme au mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

Decis, Buctril, Pardner et Puma sont des marques déposées de Bayer CropScience.
Banvel est une marque déposée de BASF.